

**Bureau du 23 juin 2003**

**Décision n° B-2003-1465**

<p>objet : <b>Prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le pilotage, la coordination et l'animation des actions de requalification des parcs et zones industriels de l'agglomération lyonnaise - Lancement de la procédure d'appel d'offres restreint</b></p> <p>service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local</p>
---

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 13 juin 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine a engagé, depuis plusieurs années, un programme de requalification de ses principales zones d'activités. Les objectifs de ce programme sont la valorisation du cadre de travail, le renforcement de l'attractivité de ces zones et la valorisation de leur participation aux dynamiques économiques de l'agglomération lyonnaise. En outre, la cohérence des aménagements sur l'ensemble du territoire communautaire, autant en termes de stratégie que de prestations, motive le dispositif mis en place.

La Communauté urbaine souhaite lancer une nouvelle phase de cette politique. Cette étape vise à concentrer sur une période précise (trois ans) les actions de requalification afin de permettre aux zones concernées d'effectuer un saut qualitatif important. Elle devra par la suite être relayée par l'ensemble des services communautaires et s'inscrire dans une durée et un mode de fonctionnement relevant de l'exercice classique des compétences de la Communauté urbaine.

La priorité politique de ce programme s'est traduite par la mise en place d'un dispositif spécifique de pilotage : chaque zone dispose d'un pilote opérationnel, l'ensemble des pilotes étant animé et coordonné par une mission requalification parcs et zones industriels (RPZI) rattachée depuis janvier 2003 au pôle développement local de la direction des affaires économiques et internationales.

Les pilotes des opérations de requalification relèvent de deux régimes différents :

- quatre de ces pilotes sont des techniciens de la Communauté urbaine répartis dans différents services (requalification des sites de La Mouche, Craponne, Chassieu et Vallée de la Chimie) ;
- les cinq autres opérations sont directement suivies par la mission RPZI qui s'assure pour leur conduite d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (sites de Lyon sud-est, Vaulx en Velin-Décines Charpieu, Meyzieu-Jonage, Périca et Lyon nord).

La Communauté urbaine a donc décidé de recourir aux services de prestataires pour l'assister dans la maîtrise d'ouvrage des opérations de requalification pour ces cinq zones d'activité.

Le montant global maximum de l'opération est estimé à 881 271 € HT réparti sur trois années.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure d'appel d'offres restreint en vue de l'attribution de prestations, d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le pilotage, la coordination et l'animation des actions de requalification des parcs et zones industriels de l'agglomération lyonnaise.

Les prestations font l'objet des quatre lots suivants qui seront attribués séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire :

- trois lots géographiques qui regroupent les cinq zones d'activités évoquées précédemment :

. lot n° 1 : prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le pilotage, la coordination, et l'animation des actions de requalifications des zones d'activités de Lyon nord et Périca,

. lot n° 2 : prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le pilotage, la coordination, et l'animation des actions de requalifications des zones d'activités de Vaulx en Velin-Décines Charpieu et de Meyzieu-Jonage,

. lot n° 3 : prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le pilotage, la coordination et l'animation des actions de requalifications des zones d'activités de Lyon sud-est ;

- le quatrième lot est d'ordre plus thématique et s'applique à l'ensemble des neuf opérations sus-visées :

. lot n° 4 : prestation de coordination et d'assistance technique aux projets d'aménagements urbains répartis sur toutes les opérations de requalification.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres restreint, conformément aux articles 33, 40 et 61 à 65 du code des marchés publics.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 72-1-1er alinéa et 50 du code des marchés publics, pour une durée ferme d'une année à compter de la date de notification, reconductible de façon expresse deux fois une année.

Chaque lot comporterait un engagement de commande annuel de :

- 23 829 € HT minimum et de 63 545 € HT maximum pour le lot n° 1,
- 39 716 € HT minimum et de 87 375 € HT maximum pour le lot n° 2,
- 31 773 € HT minimum et de 71 488 € HT maximum pour le lot n° 3,
- 23 829 € HT minimum et de 71 488 € HT maximum pour le lot n° 4 ;

Vu lesdits dossiers de consultation des entrepreneurs ;

Vu les articles 33, 40, 50, 61 à 65 et 72-1-1er alinéa du code des marchés publics ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001 et n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

## DECIDE

### 1° - Approuve :

- le lancement de l'opération,
- les dossiers de consultation des entrepreneurs.

2° - **Les prestations** seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres restreint, conformément aux articles 33, 40 et 61 à 65 du code des marchés publics.

3° - **Arrête** que les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001.

**4° - La dépense** correspondante sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget primitif de la Communauté urbaine - exercices 2003, 2004 et 2005 - compte 622 800 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,